



WTO OMC



CONCERTATION FRANCOPHONE POUR L'AFRIQUE ET L'OCEAN INDIEN

En route vers la 14^e Conférence ministérielle de l'OMC

28-30 avril 2025, Yaoundé, Cameroun

PROJET DE PROGRAMME

Lundi 28 avril 2025

08h30-09h00 Accueil et enregistrement des participants

09h00-10h00 Allocutions d'ouverture

10h00-10h30 Photo de famille et pause-café

10h30-11h30 Présentation de la rencontre et de ses objectifs et tour de table des participants

11h30-12h30 SESSION 1 : CONTEXTE ACTUEL DU COMMERCE MONDIAL : APERCU DU RAPPORT SUR LE COMMERCE MONDIAL 2024

Ces trente dernières années, le monde a connu une période de convergence des revenus marquée par un resserrement de l'écart entre les niveaux de revenus des différentes économies. La croissance économique a amélioré les conditions de vie de nombre de populations dans toutes les régions du monde, mais les personnes et les économies n'ont pas toutes profité à niveau égal des changements apportés par un commerce plus ouvert, et la convergence des économies reste fragile. Trois ans après la pandémie de Covid 19, le FMI constatait que « les perspectives de voir des pays rattraper le niveau de vie d'autres pays plus avancés sont faibles ». Son rapport, publié en 2024, contient une analyse des liens entre le commerce et l'inclusion entre les économies et au sein de celles-ci et fait apparaître que les politiques commerciales doivent être complétées par des politiques internes pour rendre les avantages du commerce plus inclusifs.

12h30-14h00 Déjeuner

14h00-15h30 SESSION 2 : SUIVI DES RESULTATS DES CONFERENCES MINISTERIELLES PRECEDENTES

Les décisions et déclarations suivantes ont été adoptées à la CM13: (i) Programme de travail sur les petites économies, (ii) Programme de travail sur le commerce électronique (et moratoire), (iii) Plaintes en situation de non-violation dans le cadre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), (iv) Déclaration sur les dispositions relatives au traitement spécial et différencié dans les Accords sur les obstacles techniques au commerce (OTC) et sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), (v) Mesures de soutien dans le cadre de l'OMC pour une transition sans heurt des PMA reclassés, (vi) Déclaration sur le renforcement de la coopération en matière de réglementation en vue de réduire les obstacles techniques au commerce, (vii) Réforme du règlement des différends.

15h30-16h00 Pause-café

16h00-17h30 SESSION 3 : PRINCIPAUX ENJEUX DE LA CM14 POUR LES PAYS FRANCOPHONES AFRICAINS

Cette session permettra de présenter et échanger globalement sur les enjeux de négociation de la CM14 qui apparaissent les plus importants pour les pays africains, avant d'entrer plus en détails sur certains sujets dans les sessions suivantes.

Mardi 29 avril 2025

09h00-10h30 SESSION 4 : ETAT DES LIEUX DES NEGOCIATIONS SUR L'AGRICULTURE

Les Membres de l'OMC négocient actuellement sept questions liées au commerce des produits alimentaires et agricoles. Ces questions incluent, entre autres, les subventions aux produits agricoles, les restrictions à l'exportation de produits alimentaires et les difficultés liées à l'amélioration de l'accès aux marchés pour les agriculteurs. Figurent également au programme les règles régissant l'achat de produits alimentaires à des fins de constitution de stocks publics aux prix fixés par l'État, ainsi qu'une proposition visant à établir un nouveau mécanisme de sauvegarde pour aider les pays en développement à faire face à l'instabilité des marchés.

10h30-11h00 Pause-café

11h00-12h30 SESSION 5 : ETAT DES LIEUX DES NEGOCIATIONS SUR LE COTON

La question du coton est examinée à l'OMC suivant deux axes : 1) les aspects commerciaux, dans le cadre des négociations multilatérales concernant les subventions qui ont des effets de distorsion et les obstacles au commerce ; et 2) l'aide au développement fournie pour la production et la chaîne de valeur du coton. Ces deux axes reflètent les liens évidents et les synergies possibles entre le commerce du coton et l'aide au développement dans un certain nombre de pays en développement et moins avancés, des millions de personnes dans le monde étant concernées, notamment en Afrique. Loin derrière les plus gros producteurs de coton, l'Afrique subsaharienne n'en reste pas moins le troisième exportateur mondial et devrait le rester jusqu'à la fin de la décennie. Le Bénin, le Mali, le Burkina Faso, le Tchad et la Côte d'Ivoire, qui exportent la quasi-totalité de leur

production, en sont les principaux pourvoyeurs. Secteur clé pour le développement durable de ces pays, il devra relever des défis importants pour poursuivre son développement, notamment face aux aléas climatiques extrêmes liés au réchauffement climatique.

12h30-14h00 Déjeuner

14h00-15h30 SESSION 6 : QUESTIONS DE DÉVELOPPEMENT : LE TRAITEMENT SPÉCIAL ET DIFFÉRENCIÉ ET LE TRAITEMENT DES PAYS SORTANT DE LA CATEGORIE DES PMA

Lors de la 13ème Conférence ministérielle (CM13), les membres de l'OMC ont adopté une Déclaration sur le traitement spécial et différencié, qui répond à un mandat vieux de 23 ans visant à réexaminer les dispositions accordant des flexibilités aux membres en développement et moins avancés contenues dans les accords de l'OMC pour les renforcer et les rendre « plus précises, plus effectives et plus opérationnelles ». Il s'agit de permettre à ces pays de poursuivre des politiques visant l'industrialisation, la transformation structurelle et la diversification de leurs économies, ainsi que l'élévation de leur niveau de vie et une intégration durable dans le système commercial multilatéral. La Déclaration de la CM13 a pour objectif d'aider les économies en développement et les PMA à surmonter les défis liés à l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (PSP) et à l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC). Les discussions se poursuivront sur les propositions restantes déposées par le G90, qui regroupe les membres en développement de l'OMC au sein de l'organe de négociation du Comité du commerce et du développement.

Les membres de l'OMC ont également adopté une décision sur le traitement des pays sortant de la catégorie des PMA en vue de favoriser une transition sans heurt vers le statut de pays en développement. Cette question représente un enjeu particulier pour les pays francophones, qui constituent près de la moitié des PMA, majoritairement du continent africain. Quatre (Cambodge, Laos, Sao Tomé-et-Principe et Sénégal) sont concernés à plus ou moins long terme par une sortie de la catégorie.

15h30-16h00 Pause-café

16h00-17h30 SESSION 7 : ACCORD SUR LES SUBVENTIONS A LA PECHE

L'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche, adopté à la douzième Conférence ministérielle (CM12) le 17 juin 2022, marque un grand pas en avant pour la durabilité des océans en interdisant les subventions à la pêche préjudiciables, facteur clé de l'épuisement général des stocks de poissons dans le monde. Cet accord constitue un résultat historique pour l'ensemble des Membres car il s'agit du premier objectif de développement durable (ODD) pleinement rempli, de la première cible des ODD atteinte grâce à un accord multilatéral, du premier accord de l'OMC axé sur l'environnement, du premier large accord multilatéral contraignant sur la durabilité des océans, et du deuxième accord seulement ayant été conclu à l'OMC depuis sa création. À la CM12, les Membres sont également convenus de poursuivre les négociations sur les questions en suspens, en vue de faire des recommandations pour la CM13 sur des dispositions additionnelles qui amélioreraient encore les disciplines de l'Accord. Ils ne sont pas parvenus à achever la deuxième vague des négociations à la CM13 mais ont pu réduire sensiblement les divergences en vue de la conclusion des négociations.

09h00-10h30 SESSION 8 : COMMERCE NUMERIQUE

Lors de la deuxième Conférence ministérielle, en mai 1998, les membres de l'OMC ont adopté une Déclaration sur le commerce électronique mondial ainsi qu'un Programme de travail visant à examiner toutes les questions liées au commerce qui émanent du commerce électronique. Les pays membres ont également décidé de ne pas imposer temporairement de droits de douane sur les transmissions électroniques. Ce moratoire a été renouvelé plusieurs fois. Une nouvelle décision devrait être prise à la CM14. Les discussions sur le commerce électronique ont parallèlement pris de l'ampleur. Après une déclaration conjointe annonçant en 2017 des « travaux exploratoires » en vue de futures négociations, des négociations ont été lancées en janvier 2019 par un groupe de 76 membres. Cette initiative réunit aujourd'hui 91 membres représentant environ 90% du commerce mondial. Elle a conduit à la rédaction d'un projet d'accord sur le commerce électronique, dont un « texte stabilisé » a été publié en juillet 2024.

10h30-11h00 Pause-café

11h00-12h30 SESSION 9 : ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE DU COMMERCE NUMERIQUE ET DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT INCLUSIF ET DURABLE

S'appuyant sur les contributions d'une publication conjointe de l'OIF et de l'OMC à paraître, cette session s'intéressera à la réglementation du commerce électronique en Afrique, qui apparaît nécessaire pour accélérer son déploiement, accroître la confiance dans le numérique, et contribuer à un développement durable et inclusif.

12h30-14h00 Déjeuner

14h00-16h00 SESSION 10 : COMMERCE ET DURABILITE ENVIRONNEMENTALE

Le développement durable figure parmi les objectifs de l'OMC depuis sa création par l'accord de Marrakech en 1994, et la volonté des Etats membres de tenir compte des préoccupations environnementales dans leurs discussions sur le commerce s'est exprimée lors de la Conférence ministérielle de 1996, puis dans le programme de Doha pour le développement, qui prévoyait des négociations sur ce sujet. Cette volonté a toutefois peine à se concrétiser, alors que parallèlement les négociations sur l'environnement et le climat se développaient dans d'autres enceintes multilatérales et s'invitaient dans les accords commerciaux bilatéraux et plurilatéraux. Les objectifs de développement durable adoptés en 2015, et le défi planétaire de plus en plus pressant du réchauffement climatique, ont ravivé les discussions de l'OMC sur le commerce et la durabilité. Des discussions informelles ont ainsi été lancées dans un cadre plurilatéral : les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, l'initiative pour la réforme des subventions aux combustibles fossiles, et le dialogue sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable.

16h00-16h30 Pause-café

16h30-17h00 SESSION DE CLÔTURE

- Conclusions générales et tour de table des participants et institutions
- Mots de clôture par le pays hôte